



AuthentiDoc



AuthentiDoc®

Avec le service AuthentiDoc, vos documents sont conservés et protégés, aussi longtemps que vous le souhaitez et en toute sécurité. Un constat d'Huissier de Justice atteste de leur dépôt !

- Contrats, appels d'offres, factures... Vous souhaitez les archiver pour des raisons légales ou de procédures internes, tout en garantissant leur intégrité et leur origine ? **AuthentiDoc vous permet de les conserver pendant des décennies dans le respect de la réglementation* !**

Graphismes, vidéos, sons, dessins industriels, romans...

Vous désirez les protéger, les conserver et bénéficier d'une preuve de « paternité » et d'antériorité ?

Avec AuthentiDoc, vos créations artistiques, intellectuelles et industrielles sont protégées de manière sécurisée !

AuthentiDoc est un service d'archivage sécurisé à valeur probatoire forte pour vos documents électroniques. Une fois déposés sur le site jedepose.com, ils font l'objet d'un procès-verbal établi par un Huissier de Justice constatant :

- l'existence du contenu,
- la date du dépôt,
- son auteur.

Ces documents sont conservés et accessibles pendant 10 ans (renouvelables) dans un coffre-fort électronique, individuel et sécurisé.

Les avantages d'AuthentiDoc

- **Un archivage sécurisé**
- **La confidentialité garantie par un officier public et ministériel**



Comment ça marche ?

● 1ère Etape :

Après vous être identifié sur le portail jedepose.com, vous accédez au service AuthentiDoc. Vous pouvez alors effectuer un dépôt en transférant un document que vous souhaitez archiver. Afin de faciliter les recherches ultérieures, le service vous permet d'associer des mots-clés à votre dépôt.

● 2ème Etape :

Votre dépôt et son contenu, après scellement et horodatage, sont consignés par procès-verbal de constat établi par un Huissier de Justice, ce qui lui confère une date certaine.

● 3ème Etape :

Vous recevez, par courrier électronique, une attestation précisant tous les éléments caractérisant votre dépôt et son contenu.

● 4ème Etape :

Les objets numériques ainsi déposés sont conservés pendant 10 ans dans un coffre-fort électronique individualisé et hautement sécurisé.

● 5ème Etape :

Tous vos dépôts sont accessibles en ligne, à tout moment, dans votre espace sécurisé sur le portail jedepose.com.

● 6ème Etape :

A l'échéance de leur durée de conservation, selon la nature des documents numériques, plusieurs options s'offrent à vous : prolongation de l'archivage, récupération ou destruction de vos archives numériques.

Les garanties juridiques d'AuthentiDoc

- Le procédé mis en œuvre par la CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE et l'ADEC reprend certaines des caractéristiques du service DepoMail en prévoyant l'horodatage et la signature technique des documents à archiver ainsi que l'établissement du Procès Verbal de constat dudit envoi et de sa date par un Officier Public et Ministériel, l'Huissier de Justice.

- Il fournit également un service d'archivage des documents électroniques dans un coffre-fort individualisé, opéré par un tiers archiver reconnu du marché. Cette dimension est importante d'un point de vue juridique.

- En effet, apporter la preuve d'un acte ou d'un envoi électronique en cas de litige ou devant les tribunaux nécessite la mise en place d'un archivage électronique sécurisé. Le service AuthentiDoc permet donc d'assurer l'archivage des documents envoyés par une entreprise, un professionnel ou un particulier pendant dix ans en répondant aux exigences de l'état de l'art technique.

AuthentiDoc appréhende le document électronique pendant tout son cycle de vie ce qui contribue à sa sécurité globale et à sa fiabilité.

AuthentiDoc pour quoi faire ?

- Contrats
- Brevets, créations de l'esprit
- Reconnaissances de dette, preuves numériques (scellements ou signatures)
- Commandes
- Plans
- Dossiers de fabrication
- Correspondances confidentielles
- Polices d'assurance...



DepoMail



DepoMail®

Avec le service DepoMail, envoyez des courriers électroniques, constatés par un Huissier de Justice !

- Contrats, commandes, réclamations, ordre de virement... **Vous souhaitez conserver la simplicité et la rapidité de l'email tout en conservant la valeur probatoire du courrier recommandé ?**

DepoMail vous apporte la preuve de vos échanges électroniques !

Oeuvres graphiques, littéraires, plans d'architecture... Combien de vos créations transmises par voie électronique ont été réutilisées sans que vous puissiez justifier de votre paternité ? Vous cherchez une solution vous permettant de faire constater votre envoi tout en protégeant son contenu ?

Avec DepoMail, envoyez par email vos créations en toute sécurité et sérénité !

Le service DepoMail vous assure, grâce à l'établissement d'un procès-verbal de constat d'Huissier de Justice :

- l'existence du contenu, sans en connaître la substance,
- l'intégrité de votre message et des pièces jointes,
- la réalité de leur envoi en cas de contestation.

A l'instar de la traditionnelle lettre recommandée, ce service assure à votre message :

- une date certaine à l'échange du fait du constat d'Huissier de Justice,
- une valeur probatoire forte.

DepoMail vous garantit encore plus de sécurité et apporte :

- la confidentialité du contenu de votre message,
- un envoi multidestinataire en un clic !

Les avantages de DepoMail

- **Un procès-verbal de constat d'Huissier de Justice pour votre envoi**
- **La conservation des archives numériques**
- **Un accusé de réception**
- **Un envoi économique**



Comment ça marche ?

● 1ère Etape :

Après vous être identifié sur le portail jedepose.com, vous créez un DepoMail contenant un message principal, des pièces jointes et l'adresse de vos destinataires.

● 2ème Etape :

Vous recevez, sur votre messagerie électronique, une preuve de dépôt indiquant vos coordonnées, la date et un récapitulatif précisant l'adresse des destinataires, la taille du message, le nombre de pièces jointes et le sceau électronique horodaté du message.

● 3ème Etape :

Le DepoMail est envoyé.

● 4ème Etape :

Après avoir contrôlé la réalité de l'envoi, un Huissier de Justice dresse un procès-verbal de constat. Vous recevez une attestation, vous informant de l'établissement de cet acte authentique dont vous pouvez obtenir un extrait à tout moment.

● 5ème Etape :

Le procès-verbal de constat est conservé pendant 30 ans au rang des Minutes de l'étude de l'Huissier de Justice.

● 6ème Etape :

Informé sur sa messagerie électronique qu'un DepoMail lui a été adressé, votre destinataire est invité à activer un lien, lui permettant d'en prendre connaissance.

● 7ème Etape :

La consultation par le destinataire du DepoMail déclenche l'envoi d'un avis de réception détaillé à votre adresse de messagerie.

Les garanties juridiques de DepoMail

- Le service DepoMail mis en œuvre par la CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE apporte fiabilité et sécurité aux échanges électroniques. En ce sens, le procédé technique sur lequel repose DepoMail permet de garantir la date de dépôt du message sur le portail DepoMail.

- Le message reçu est en effet non seulement horodaté (date UTC) mais également signé techniquement. A cette fiabilité technique s'ajoute la forte valeur ajoutée des Huissiers de Justice puisqu'un Procès Verbal de constat de dépôt, accompagné d'un fichier de description des messages DepoMail constatés (ce fichier recense notamment les dates de dépôt des messages sur le portail), est signé par un Officier Public et Ministériel et archivé de manière sécurisée.

- Un extrait de ce Procès Verbal peut être obtenu par l'expéditeur auprès du service DepoMail. Ce Procès Verbal pourra être présenté en justice devant un juge en même temps que la preuve de dépôt qui aura été fournie à l'expéditeur.

- Le service DepoMail, qui repose à la fois sur la compétence de droit des Huissiers de Justice et la fiabilité technique de ce procédé, offre ainsi, quant à la date de dépôt, une valeur probatoire forte.

Eric A. Caprioli
Avocat à la Cour, Docteur en droit
Caprioli & Associés, société d'avocats.

DepoMail pour quoi faire ?

- Contrats
- Notifications
- Commandes
- Convocations aux Assemblées Générales
- Résiliations de contrats ou de baux
- Mises en demeure
- Confirmations de réservation
- Réclamations
- Notes d'information au personnel de votre entreprise
- Ordres de virement...



Jedepose.com® Au Service des Huissiers de Justice !

- Simple et Rapide : Devenez Huissier Constatant et générez en ligne les Procès-verbaux de constat de dépôts pour les services DepoMail et AuthentiDoc.
- Soyez apporteur d'affaires et augmentez le nombre de vos Procès Verbaux. En proposant à vos clients d'adhérer et d'utiliser les services de Jedepose.com, vous vous assurez d'un accroissement significatif de l'élaboration de vos constats.

Votre procédure de constat en tant qu'Huissier de Justice Constatant

L'établissement d'un Procès Verbal dans le cadre du service DepoMail et AuthentiDoc se fait grâce à la clé CertiHuissier. Elle vous permettra de signer électroniquement et de libérer un PV de constat aux destinataires concernés.



1 Lorsqu'un Procès Verbal doit être établi, un Huissier de Justice Constatant est désigné sur la base de règles établies par l'ADEC.



2 Une notification par mail et sms lui est transmise.



3 Connexion sur le portail: www.jedepose.com grâce à la clé personnelle CertiHuissier.



4 Renseignement en ligne du formulaire pré-rempli permettant d'établir le Procès Verbal.



5 Signature électronique du Procès Verbal au moyen de sa clé CertiHuissier.



6 Réception de l'original du Procès Verbal sur le poste de travail de l'Huissier.



7 Envoi du Procès Verbal sur la plateforme pour archivage électronique.



8 Sur demande, un second original peut être envoyé au demandeur via le portail jedepose.com



9 Intégrez rapidement dans votre système de gestion des actes de l'étude l'ensemble de vos projets de Procès-Verbal, au début ou à la fin du processus de constat.

Apporteur d'Affaires pour Jedepose.com®

● Action de sponsoring :

Les Huissiers de Justice peuvent d'autre part s'assurer de l'établissement de leurs Procès Verbaux de constat, si le nombre des envois effectués par leurs clients utilisateurs des services jedepose.com est important et peut justifier à lui seul l'établissement d'un procès verbal de constat. En effet, l'utilisation par vos clients adhérent du portail jedepose.com, générera un accroissement proportionnel de l'élaboration de vos constats.

● Rapidité et simplicité des actes authentifiés :

L'établissement d'un Procès Verbal dans le cadre du service DepoMail et AuthentiDoc se fait grâce à la clé CertiHuissier. Une simple signature électronique vous sera demandée, et vous permettra de libérer un PV de constat aux destinataires concernés.

Comment ça marche ?

● 1ère Etape :

L'Huissier de Justice doit être muni d'un équipement de base, pour la réception et l'envoi des Procès Verbaux de Constat (PC, connexion Internet, certificat d'authentification et de signature électronique conforme, d'un téléphone et du logiciel ATOM assurant la fiabilité de l'heure).

● 2ème Etape :

Un formulaire d'inscription, une attestation d'acceptation ainsi que le cachet de l'étude devront être renvoyés à l'ADEC.

● 3ème Etape :

L'ADEC validera la confirmation de l'éligibilité de l'étude.

● 4ème Etape :

Après validation de l'étude, celle-ci devra préparer les éléments techniques nécessaire à l'établissement des procès Verbaux.

● 5ème Etape :

Enfin, au moment de votre confirmation en tant qu'Huissier Constatant, vous vous reporterez au document: « Etablissement d'un PV de constat », où vous seront présentées les étapes pour établir un PV de constat dans le cadre des services DepoMail et AuthentiDoc.

Contacts

● **ADEC** : adec@huissier-justice.fr / adec@adec-asso.com - **Tel** : 01 49 70 10 10

● **SUPPORT TECHNIQUE** : info@jedepose.com - **TEL** : 04 93 95 69 18

Le site jedepose.com a été créé à l'initiative de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et de l'ADEC.





Minutier **Central**



Minutier Central

Archivage sécurisé des actes authentiques

- Avec le service **MINUTIER CENTRAL**, sécurisez l'archivage de vos actes authentiques sous forme électronique.
- Le **Minutier Central** est un service d'archivage des actes authentiques établis par les études d'Huissiers de Justice.
- Disponible en ligne sur un portail dédié, le **Minutier Central** permet aux études de conserver le premier original des actes authentiques sous forme électronique dans des conditions permettant d'assurer leur intégrité et leur pérennité dans le respect du décret 2005-972 du 10 août 2005.

Conservation Sécurisée

Les actes sont conservés en minute pendant la durée fixée par l'article 17 du décret N°79-1037 du 3 décembre 1979 dans un coffre-fort électronique individualisé opéré par un tiers archiver.

Les Avantages du Minutier Central

- Accessible 24h/24, 365j/an
- Service simple, rapide et efficace
- Service pérenne et rentable
- Archivage électronique sécurisé et performant



Comment ça marche ?

● 1ère Etape :

Depuis le logiciel de votre étude vous pouvez effectuer un dépôt en transférant un acte que vous souhaitez archiver. Au moment du dépôt vous aurez la possibilité de spécifier les informations utiles pour les recherches ultérieures.

● 2ème Etape :

Votre kit connexion Centre Serveur transmet de façon sécurisée vos Minutes au Minutier Central dans un format pérenne garantissant leur lisibilité pendant toute la période de conservation.

● 3ème Etape :

Les Huissiers de Justice signent les Minutes à archiver au moyen de leur certificat qualifié. La signature électronique est réalisée grâce à un outil disponible sur le Kit de Connexion.

● 4ème Etape :

Vous recevez un accusé de réception précisant tous les éléments caractérisant votre envoi et son contenu. Cet accusé de réception inclut également les éléments de vérification technique de la signature électronique apposée sur le premier original par l'Huissier de Justice avant son dépôt dans le Minutier Central. Il peut être intégré automatiquement dans le système de gestion des actes de votre étude.

Vos actes sont accessibles en ligne, à tout moment, dans votre espace sécurisé sur le portail dédié et peuvent être imprimés.

A l'échéance de leur durée de conservation plusieurs options s'offrent à vous : prolongation de l'archivage, récupération ou transfert de vos actes numériques aux Archives départementales.

Pour en Savoir Plus

Contactez l'ADEC

Tel :

01 49 70 10 10

email :

adec@adec-asso.com





Post *A* DEC



PostAdec

Les courriers de l'étude en un clic

- **PostAdec est un service d'externalisation de l'envoi de courriers destiné aux études d'Huissiers de Justice.**
- **L'envoi des données au service de PostAdec se fait en mode sécurisé (HTTPS) grâce au kit de connexion Centre Serveur installé sur l'ordinateur de l'étude.**

Comment ça marche ?

Les actes sont conservés en minute pendant la durée fixée par l'article 17 du décret N°79-1037 du 3 décembre 1979 dans un coffre-fort électronique individualisé opéré par un tiers archiver.

- L'impression directe depuis votre logiciel étude
- Le contrôle des droits de l'émetteur par login et mot de passe
- Le contrôle des documents : une série de contrôles sera effectuée (format des documents, nommage des documents, etc.)
- L'indexation en base de données : les documents seront indexés pour des recherches ultérieures
- L'archivage sécurisé
- Impression, mise sous pli, affranchissement et remise à La Poste des courriers **le jour même** pour tous dépôts avant 12h.
- Le traitement et l'intégration des retours NPAI dans le logiciel étude grâce à une prestation automatisée avec La Poste.

Tout au long de la chaîne, des **informations de traçabilité** sont enregistrées.

Les courriers sont ensuite distribués par La Poste, les **coûts sont systématiquement optimisés.**

Les Avantages de Postadec

- Accessible 24h/24, 365j/an
- Service simple, rapide et efficace
- Suppression de toutes les manipulations liées à l'expédition des courriers dans l'étude
- Archivage sécurisé de trois à six mois
- Traçabilité des envois
- Suivi en ligne du statut des courriers expédiés
- Inscription automatique des NPAI dans les dossiers par message EDI
- Prix très compétitif

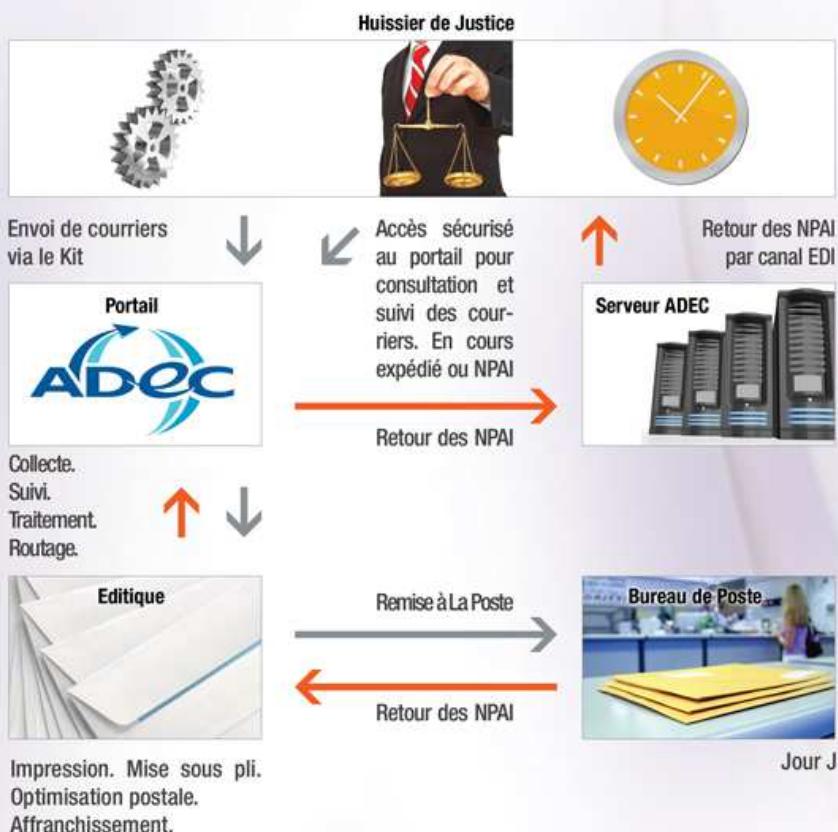
L'Huissier de Justice accède, sur **un portail sécurisé**, à la liste des courriers qu'il a envoyés, une prévisualisation du courrier (PDF) et un statut (en cours d'envoi, envoyé, NPAI, etc.). Des fonctions de recherche et de tri sur cette liste sont également disponibles.

L'huissier de Justice suit ses courriers grâce aux statistiques du portail : nombre de courriers envoyés dans le mois, nombre de NPAI, etc.

Les études équipées avec le module EDI de l'ADEC reçoivent l'information sur la NON distribution.

La mention du courrier non distribué s'inscrira donc automatiquement dans le dossier dont le courrier est issu.

Schéma de fonctionnement



Pour en Savoir Plus

Contactez l'ADEC

Tel :
01 49 70 10 10



email :
adec@adec-asso.com